

VIGNETTE STATIONNEMENT RÉSIDENT

Formulaire de demande



Le formulaire est à retourner complété à la Police Municipale accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Une photocopie d'une **pièce d'identité**
- Une photocopie de la **carte grise du véhicule** concerné (adresse à jour et correspondant au périmètre de la zone réglementée)
- Une copie du **justificatif de domicile** de moins de 3 mois (électricité, eau, gaz, bail de location)
- Le règlement d'un **montant de 10 € annuels** (par chèque libellé à l'ordre du trésor public, par carte bancaire ou en espèces)

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

VÉHICULE : IMMATRICULATION :

TÉLÉPHONE PORTABLE : TÉLÉPHONE FIXE :

E-MAIL :

DEMANDE DE VIGNETTE RÉSIDENT ZONE RÉGLEMENTÉE VALABLE POUR L'ANNÉE CIVILE EN COURS :

1^{ère} demande

Renouvellement

Je reconnais avoir pris connaissance que :

- La vignette stationnement résident est valable pour l'année en cours et prend fin chaque 31 décembre
- Elle doit être renouvelée chaque année (pas de renouvellement tacite)
- La somme forfaitaire de 10 € annuels correspond aux frais de gestion du dossier et d'émission de la vignette et reste la même quelle que soit la date de souscription.
- Le maximum de deux vignettes résidents « zone réglementée » par logement ne peut être atteint que sur présentation de deux cartes grises différentes et à la condition de ne pas disposer d'un espace de stationnement privatif (garage, cour...).

J'atteste sur l'honneur ne pas disposer d'un espace de stationnement privatif (garage, cour...) et j'accepte sans réserve le règlement situé au verso du présent formulaire.

A, le / /

Signature (précédée de la mention «lu et approuvé») :

MENTIONS LEGALES :

La Ville de Tournon-sur-Rhône vous informe que les données personnelles recueillies pour la gestion des demandes de vignettes pour le stationnement dans la zone réglementée de la Ville de Tournon-sur-Rhône font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné au Service Police Municipale de la Commune.

* Ces données sont nécessaires au traitement de votre demande. En cas de refus, le service Police Municipale sera dans l'impossibilité de faire droit à votre demande.

La base légale du traitement est l'exécution d'une mission de service public. Les données sont conservées une année à partir de la date de recueil. Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, à demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Direction Générale « RGPD » de la ville de Tournon-sur-Rhône à l'adresse suivante : rgpd@ville-tournon.com, Mairie de Tournon-sur-Rhône, pl Auguste Faure, 07300 Tournon-sur-Rhône – Tel : 04.75.07.37.19. A défaut, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante : rgpd@numerian.fr

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.